

**SAINT JULIEN LABROUSSE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUIN 2015**

Présents : Mmes FOURET, BALTASSAT, BOUIX, Ms CROS, LADREY, PRAMAYON, MICHEL.

Absents représentés : Mme TESTARD représentée par Mme FOURET, M. LUQUET représenté par M. CROS et M. NARBOT représenté par Mme BALTASSAT.

Absents excusés : M. MAZOT.

Le Quorum est atteint, le conseil peut délibérer.  
Mme FOURET est nommée secrétaire de séance.

---

La séance débute à 20h32.

A la demande d'un élu pour effectuer la séance entière à huis clos, 5 votes viennent se rajouter et validée cette demande.

Le huis clos étant prononcé, Mme le Maire demande au public de quitter la salle afin de poursuivre le Conseil.

Le Conseil valide à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente et passe de ce fait à l'ordre du jour.

### **POINT BUDGETAIRE**

Mme FOURET fait état de différents points à savoir :

- La subvention pour la mise en accessibilité de la salle des fêtes a été refusée lors de la 1<sup>e</sup> étude du dossier, il sera revu fin de l'été s'il reste une enveloppe au niveau de la préfecture.
- DGF : malgré que la population augmente à St Julien, cette enveloppe baisse de 5603 €.
- Plans cadastraux : un devis pour la réfection de 46 feuilles est présentée, compte tenu du coût l'entreprise de réfection propose le paiement en 3 fois sur les années 2016, 2017 et 2018, le Conseil valide à l'unanimité ce devis et le montant sera donc inscrit pour les budgets en adéquation.
- FPIC : la commune y est assujettie
- Guirlandes de Noël : le Conseil décide d'allouer 3000€ pour l'achat ou la location de guirlandes pour illuminer le village lors des festivités de fin d'années.
- Voirie : il reste environ 6000 € mais sont déjà prévu sur diverses voies en programmation d'entretien.

### **DEMANDE DE SUBVENTION**

Mme FOURET explique que le 7 Novembre, une journée de curage et nettoyage pour le projet des zones humides est à planifier, il faut 6 personnes. Compte tenu du surcroît de travail du fait des nombreux changements de secrétaires de mairie, le dossier de demande de subvention n'a pas encore été monté.

L'ADMR demande comme année une subvention, le Conseil décide d'allouer 300 €.

POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

### **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Suite à la demande des gérants du « Code Bar » pour l'utilisation du domaine public, il est proposé d'accéder à leur demande en contre partie d'un paiement de redevance s'élevant à 20€/an/peu importe le nombre d'utilisations faites durant l'année d'utilisation.

POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

### **AVIS SUR VENTES**

Il est demandé au Conseil de délibérer sur les points suivants :

Vente tracteur : le conseil donne l'accord pour sa vente, du fait qu'il est non réparable, à la valeur vénale estimée.

Ancien photocopieur : le conseil décide de le garder pour le moment, le temps de voir ce que le nouveau donnera.

Caveaux cimetièrre : pour les concessions trentenaires avec caveaux : le tarif est fixé à 1500 € (tarif concession incluse), pour les concessions de 15 ans avec caveaux : le tarif est fixé à 1300 € (tarif concession incluse),

POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

### **AVIS SUR VICES TRAVAUX LOGEMENTS**

Compte tenu des nombreux vices sur 2 logements situés à la salle des fêtes (photos à l'appui), Mme FOURET ainsi que le Conseil font un constat indéniable qui est de valider des malfaçons. Compte tenu de ce constat, le maire demande la conduite à tenir pour faire valoir la réfection des logements à moindre frais pour la commune.

Le Conseil valide le fait de passer par un huissier pour lancer la procédure de garantie attachée (décennale ou autre).

POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

### **AMI TEPOS**

A la demande de la communauté de commune afin de rentrer dans le processus de territoire à énergie positive, il est demandé aux conseillers communaux de se prononcer sur cette démarche. Le Conseil la valide.

POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

## **RECENSEMENT PROJET VAL EYRIEUX**

La communauté de communes souhaite recenser les projets de la commune, le conseil énumère certains projets dont les zones humides...

### **MOTIONS**

A la demande de l'AMF et l'AMRF sur diverses motions, Mme le Maire donne lecture des motions pour validation.

POUR : 10                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 1

### **AVIS SUR PC EOLIENNES**

A la demande de Mme FOURET, Mme BALTASSAT quitte la salle afin de lever tout soupçon sur une prise illégale d'intérêt par voie indirecte. Les explications sont données sur ce sujet car nombre de conseillers ne comprennent pas. De ce fait, les votes sont ramenés à 8 voix puisque Mme BALTASSAT a le pouvoir de M. NARBOT qui lui non plus n'aurait pas pu délibérer sur ce point.

Certains détails sont abordés et le vote est unanime, l'avis est défavorable au projet de Permis de Construire.

Rappel est tout de même fait, que cet avis est demandé par le Maire qui n'a pas obligation de faire une demande au Conseil, mais cela lui paraît logique d'avoir un avis général de ses conseillers. De plus, en complément de cet avis, Mme le Maire y apposera le sien personnellement. L'administration qui tranchera sur la validité ou non du permis de construire sera le Préfet puisque le maire n'a pas pouvoir en la matière, les avis pris sur la commune n'ont qu'un pouvoir CONSULTATIF.

### **POINT SUR LES CABANES**

Il y avait un projet de reprise par une société externe qui devait rendre une proposition à la commune pour purger les presque 2 ans de loyers impayés et reprendre la gestion du site. A ce jour, pas de nouvelles de l'entrevue de début d'année. Par contre, le site n'est pas nettoyé, un courrier en LRAR sera donc envoyé si nécessaire.

### **ATC**

C'est le nouveau nom donné par le département qui reprend une partie des missions qu'offrait l'ATESAT.

Rappel : passage des marchés, appels d'offres, suivis etc... de la voirie en général.

Compte tenu du coût, il convient de se faire valider les tarifs et en fonction de la réponse du département, ce service sera pris soit pour 2015 ou sinon 2016.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

*Festivités de l'été : 17 Août pot de bienvenue à la salle des fêtes*

*Fête de la St Julien : M. LADREYT propose d'organiser quelque chose cette année, le constat est clair que le délai est bien trop court pour s'y pencher, donc voir pour 2016.*

*CCAS : aux vues des élections de fins d'année, le repas ainsi que l'arbre auront lieu le samedi 12 Décembre au lieu du dimanche 13.*

*Marché de Noël : il aura lieu le 22 Novembre*

*Arbres : des arbres sont à retirer avant travaux, des dates sont définies afin de s'organiser pour le retrait.*

La séance est levée à 0h25.